ANNEXE AU DEVIS N° _____

Programme de formation

Habilitation électrique BT – B1V, B2V, BR, BC, BE

Formation conforme aux articles R.4544-1 à R.4544-11 du Code du travail, à l'arrêté du 26 avril 2012 et à la norme NF C 18-510 et ses amendements, s'appuyant sur le guide INRS ED 6127 « L'habilitation électrique ».

Durée	3 jours – 21 heures (8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00)	**Effectif**	1 à 8 participants
Public	Électriciens réalisant des travaux, dépannages, raccordements, mesures, essais, vérifications ou consignations sur des installations BT	**Prérequis**	Compétences en électricité acquises par formation ou expérience (lecture de schémas, connaissance des appareillages) ; aptitude médicale au poste
Habilitations visées	B1(V), B2(V), BR, BC, BE essai, mesurage, vérification, manœuvre	**Intervenant**	Formateur Émeraude Prévention Formation, électricien expérimenté
Format	Intra-entreprise ou inter-entreprises [lieu à préciser]	**Tarif**	Selon devis ci-joint
Délai d'accès	[à préciser, ex. 2 à 4 semaines après accord]	**Recyclage**	Recommandé tous les 3 ans (INRS ED 6127)

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Analyser le risque électrique et appliquer les mesures de prévention adaptées.
- Identifier les zones d'environnement, les limites de chaque symbole BT et le rôle de chacun.
- Réaliser une consignation BT et rédiger les documents associés.
- Réaliser des travaux hors tension et au voisinage de pièces nues sous tension.
- Réaliser des interventions BT générales (dépannage, connexion, mesurage, essais) en sécurité.
- Choisir et utiliser les EPI, EPC et appareils de mesure adaptés.
- Réagir correctement en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

Programme

N°	Module	Contenus	Modalité
1	Électricité et dangers	Rappels, effets du courant, arc électrique, contacts direct et indirect, protections.	Théorie
2	Réglementation et rôles	Code du travail, NF C 18-510 ; symboles BT ; chargé d'exploitation, de consignation, de travaux, d'intervention, exécutant.	Théorie
3	Zones, ouvrages et locaux	Distances, zones 0 à 4, locaux d'accès réservé.	Théorie + exercices
4	Matériel, EPI et EPC	VAT, appareils de mesure (catégories CAT), outillage isolé, gants, écran, vêtements, nappes isolantes.	Démonstration
5	Consignation BT (BC)	Étapes, consignation en une ou deux étapes, mise à la terre et en court-circuit en BT.	Théorie + démonstration

N°	Module	Contenus	Modalité
6	Travaux hors tension et voisinage (B1V, B2V)	Organisation, protection contre les pièces nues voisines, rôle du chargé de travaux.	Théorie
7	Interventions BT générales (BR)	Dépannage, connexion et déconnexion, mesurage, essais ; démarche d'intervention.	Théorie + démonstration
8	Opérations spécifiques (BE)	Essais, mesurages, vérifications, manœuvres.	Théorie
9	Documents	Attestation de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail, instruction de sécurité, fiche de manœuvre.	Études de cas
10	Accident et incendie	Protéger, alerter, secourir ; extinction.	Théorie
11	Mises en situation	Consignation, travaux au voisinage, dépannage, mesurage, rédaction de documents.	Pratique

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques illustrés, analyse d'accidents, études de cas et exercices.
- Diaporama, vidéos et analyses d'accidents
- VAT, multimètre, EPI (gants isolants, écran facial), outillage isolé, matériel de consignation et de balisage
- Installation BT pour les mises en situation (armoire pédagogique ou installation du site mise en sécurité)
- Mises en situation pratiques individuelles, conformément à la NF C 18-510.
- Remise à chaque participant d'un carnet du stagiaire.

Modalités d'évaluation et sanction

- **Évaluation théorique :** QCM de 15 questions – seuil de réussite 11/15.
- **Évaluation pratique :** grille d'observation individuelle comportant des critères éliminatoires.
- **Avis après formation :** transmis à l'employeur, il indique les symboles d'habilitation pour lesquels le participant a été préparé et l'avis du formateur.
- **Titre d'habilitation :** délivré par l'employeur (art. R.4544-10 du Code du travail) ; la formation seule ne vaut pas habilitation.
- **Attestation de fin de formation** et questionnaire de satisfaction.

Accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap après étude préalable des besoins et des adaptations possibles avec notre référent handicap : Stéphanie Lefort, 02 23 52 33 45, s.lefort@emeraude-prevention.fr.

Contact et inscription

Émeraude Prévention Formation
Stéphanie Lefort, responsable d'exploitation · 02 23 52 33 45 · s.lefort@emeraude-prevention.fr
44 rue du Grand Jardin – 35400 Saint-Malo
SIRET 887 545 937 00021 · Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 53351150035 auprès du préfet de région Bretagne – cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État · Certification Qualiopi n° ATA 307 2024 b (ATALIA Certification) délivrée au titre de la catégorie : actions de formation

Le déroulé et les mises en situation sont adaptés aux installations et aux consignes de sécurité du client.